Université Lumière Lyon 2

Arrêté N° 2021-208

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au « Master 2 Mention Psychologie de l'Education et de la Formation », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 20/09/2021

Pour La Présidente,
La Vice-présidente en charge de la formation et de la vie étudiante

Académie de Lyon · Université Lumière Lyon 2

Marie-Karine LHOMME

Service Commun de Formation Continue
Campus Berges du Rhône
86 rue Pasteur – F69365 Lyon cedex 07
Gestion administrative Formation Continue : Téléphone +33 (0)4 78 69 72 97 / 74 26
Cellule VAE : Téléphone + 33(0)4 78 69 70 77 / 73 99
http://fc.univ-lyon2.fr

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2020 - 2021

Intitulé exact du diplôme :

Master 2 Mention Psychologie de l'Education et de la Formation

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Mr Nicolas BALTENNECK	MCF
Enseignant-chercheur	Mme Marjorie POUSSIN	MCF
Enseignant-chercheur	Mme Stéphanie BLOIS DA CONCEICAO	MCF
Professionnelle	Mme Dolène CLERVILLE	Psychologue
Professionnelle	Mme Sylvie AVANZO	Psychologue